

Le CDH prêt à voter avec la majorité la garde à vue de 72 h

■ Mais Benoît Lutgen pose ses conditions : cette mesure ne peut porter que sur le terrorisme.

Voilà qui va faire plaisir à Charles Michel: Benoît Lutgen est prêt à offrir les services de ses élus fédéraux pour voter, avec la majorité, l'extension de la durée maximale autorisée des gardes à vue. Pour rappel, "La Libre" avait révélé en novembre dernier le contenu du nouveau plan de mesures antiterroristes. Dans ce package, qui suivait de quelques jours la vague d'attentats parisiens commis par les kamikazes de l'Etat islamique, on trouvait notamment l'extension de la durée de la garde à vue de 24 heures à 72 heures.

Toutefois, pour étendre la possibilité pour la police de priver de liberté une personne sans avoir à justifier de charges contre elle, il faut modifier l'Article 12 de la Constitution. Cela implique un vote aux deux tiers au Parlement. Les seuls élus de la "suédoise" ne remplissent pas cette exigence et ils auront besoin de parlementaires de l'opposition pour atteindre les deux tiers (à la Chambre et au Sénat).

Plus que quatre députés à trouver

C'est là que le CDH se propose d'intervenir. Son appui ne sera pas suffisant pour atteindre les deux tiers "mais, pour

la Chambre, la majorité ne devra plus trouver que quatre députés supplémentaires", explique Benoît Lutgen, président des humanistes. C'est politiquement aimable mais Benoît Lutgen pose une condition: que la garde à vue de 72 heures ne concerne que le terrorisme et que cela soit écrit noir sur blanc dans la Constitution elle-même.

"On demande que, dans l'Article 12, on précise bien que cette garde à vue étendue ne doit être possible que pour des faits de terrorisme, confie le président du CDH. "Il faut préserver les libertés des citoyens et empêcher, comme c'est la volonté du gouvernement, de permettre cette garde à vue quel que soit le fait reproché. Ce n'est pas acceptable." Le CDH a préparé une proposition de révision de la Constitution dans ce sens et va la déposer sous peu.

Dans le même esprit, le CDH est partant pour voter, avec la majorité, la possibilité de mener des perquisitions 24 heures sur 24. Mais, à nouveau, pour peu que cette possibilité concerne la lutte antiterroriste et que ces opérations restent bien sous la surveillance de magistrats spécialisés.

Le deal du CDH

Avis à Charles Michel: si le Premier ministre compte bénéficier d'un coup de pouce des parlementaires humanistes, il y a encore une petite condition, mais qui est formulée moins claire-

ment. Dans le cadre d'un plan imaginé par le CDH pour lutter contre le péril djihadiste, Benoît Lutgen avait proposé, fin 2014, la création d'un centre de contrôle systématique pour les *returnees*, c'est-à-dire les combattants partis faire le djihad en Irak ou en Syrie par exemple et qui, après leur fait d'armes, remettent les pieds sur le sol belge.

Le deal implicite du CDH: les humanistes voteront l'extension à 72 heures si les députés de la "suédoise" approuvent la création de ce centre très spécial. Du donnant, donnant, quoi. "Disons qu'on demande vivement à la majorité de voter la proposition déposée par notre député Georges Dalle-magne", nuance Benoît Lutgen à l'égard

de cet échange de bons procédés.

Screening des ex-combattants

Ce "centre de contrôle systématique des *returnees*" (CCSR) imaginé par les

"On demande que la Constitution précise que cette garde à vue étendue ne doit être possible que pour des faits de terrorisme."

BENOÎT LUTGEN
Président du CDH.

humanistes serait chargé d'évaluer la menace individuelle de chaque *returnee*, ainsi que de l'accompagner dans le cadre d'un programme de réintégration sociale. Le centre aurait une capacité adaptée au nombre de *returnees* et à leur durée de séjour. Soit une estimation actuelle de 150 places. Il serait également composé d'une équipe pluridisciplinaire, spécialisée dans la problématique du radicalisme et du terrorisme.

Frédéric Chardon